

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 Mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DVD 17 Approbation du « guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux »

**Mme Anne LE STRAT et M. Pierre MANSAT,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'approuver le guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux ainsi que les nouvelles dispositions tarifaires ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission, et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e commission,

Délibère :

Article 1: Sont approuvés le « Guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux » dont le texte est joint à la présente délibération, ainsi que les nouvelles dispositions tarifaires.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 70, nature 7065 pour les droits d'occupation du domaine public fluvial et les droits pour prise d'eau et rejets d'eau, rubrique 816, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012 et suivantes.